

AMIANTE : CONSIGNES À RESPECTER

Pour déposer des plaques amiantées en toute sécurité,
merci de respecter les consignes suivantes

Présentation du Pass'Déchèteries obligatoire

DÉPÔT AUTORISÉ PAR JOUR = 5 LOTS DE 2 PLAQUES MAXIMUM



Emballez un lot de deux plaques dans une bâche épaisse et scotchée avant le dépôt en déchèterie

> Bâche disponible à l'accueil de la déchèterie ou fournie par vos soins



Amener le formulaire que vous aurez préalablement téléchargé, rempli et signé à l'agent d'accueil lors de votre apport.

> Formulaire à télécharger sur le site de la MEL, rubrique les déchèteries



Après vérification de la conformité de l'emballage, l'agent d'accueil apposera des étiquettes "amiante" sur l'emballage